

DOSSIER DE PRESSE



CONFÉRENCE DE PRESSE

LA NÉCESSAIRE LUTTE CONTRE L'INCIVISME : L'EXEMPLE CANNOIS

MARDI 8 MARS 2016

AMF

41, quai d'Orsay 75343 Paris Cedex 07

SERVICE PRESSE
04 97 06 41 41
presse@ville-cannes.fr



« L'incivisme est un bras d'honneur à la collectivité et un abandon de soi. La responsabilité individuelle et la prise de conscience collective d'appartenance à une communauté constituent un enjeu majeur dont j'ai fait la cause municipale de mon mandat. »

**David Lisnard,
Maire de Cannes**

SOMMAIRE

I. Lutter contre l'incivisme est une affaire de respect	
▪ L'incivisme qu'est-ce que c'est ?	7
▪ Le coût des incivilités sur le domaine public	7
▪ Engagements	8
II. Répression	
▪ La Police municipale au cœur du dispositif	8
▪ Une mission redéfinie en adéquation : sécurité, lutte contre l'incivisme et logistique urbain	9
▪ Centre de Protection Urbain et vidéo-verbalisation	11
▪ Patrouilles en civil	12
▪ Recrutement de services civiques sur le littoral	12
▪ Les verbalisations en chiffres	13
III. Prévention	
▪ Des campagnes de communication pour informer	14
▪ Des flyers pour sensibiliser	15
▪ L'éducation à la citoyenneté	16
- Interventions dans les écoles sur le temps scolaire	16
- Le Projet Éducatif Territorial	16
- L'éveil à la nature	17
- Activités périscolaires : l'atelier « Phil à l'école »	17
▪ Distribution de cendriers jetables sur les plages	18
▪ Des poubelles équipées de cendriers	19
▪ Des canicrottes partout en ville	19
▪ Un service de stationnement intelligent	20
▪ Prévention routière	20
▪ Travaux d'Intérêt Général	21
IV. Appropriation : du civisme à la citoyenneté	
▪ Mise en place de 18 référents qualité de vie	22
▪ Cannes civique	23
▪ Voisins vigilants	24
▪ Citoyens vigilants	24
▪ Opérations bénévoles de nettoyage des ports et des fonds marins	25



CIVISME

Priorité donnée par le citoyen aux intérêts de la nation sur ses intérêts particuliers.

(Larousse)

INCIVILITÉ

Acte d'irrespect envers la collectivité réprimé par le code pénal.

I - Lutter contre l'incivisme est une affaire de respect

Le civisme désigne le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit et de ses conventions, dont notamment ses lois.

L'incivisme est un problème pour la société. C'est un manque de respect pour la collectivité et à travers elle pour soi-même. Il détruit le vivre-ensemble, détériore le rapport à l'autre. Il nuit au cadre de vie, à l'attractivité et au contribuable.

Respecter l'autre, c'est respecter le droit, respecter les règles de vie sociale. Plus concrètement, c'est respecter les règles d'occupation du domaine public, les règles d'hygiène et de sécurité, celles relatives au code de l'environnement mais aussi les règles d'urbanisme. À Cannes, depuis avril 2014, date de la mise en place du plan cannois de lutte intensive contre l'incivisme, la Police municipale a dressé 16 157 procès-verbaux et rapports d'information concernant des actes d'incivisme.

Le coût des incivilités sur le domaine public

Coût des incivilités sur une année :

Déchets laissés sur le carreau des marchés : 520 000 €

Déjections ramassées par jour : 467 000 € * (coût en 2013 : 700 000 €. Grâce à la politique de lutte contre l'incivisme, ce montant a diminué à 467 000 € en 2015 et 199 000 € en 2016).

Déchets jetés au sol et finissant à la mer : 50 000 € **

*Montant de la prestation de 4 motocrottes et un chariot ainsi que l'entretien des 186 citydogs.

**Montant du marché de nettoyage des fonds marins par plongeurs dans la baie de Cannes.

La théorie du carreau cassé

A Cannes, le Maire applique la théorie du carreau cassé qui établit un lien direct de cause à effet entre le nombre croissant de fenêtres brisées à la suite d'une seule fenêtre brisée que l'on omet de réparer. Ce paradigme est repris en sociologie de la déviance et en sociologie urbaine, voire en sciences sociales en général.

Elle veut que les petites détériorations que subit l'espace public suscitent nécessairement un délabrement plus général des cadres de vie et des situations humaines qui en relèvent. Ce principe est fondé sur l'exemple d'un édifice dont une vitre brisée n'est pas immédiatement remplacée. Partant de là, toutes les autres seront cassées peu de temps après parce que la première laisse entendre que le bâtiment est abandonné, ce qui constitue l'amorce d'un cercle vicieux.

Un autre exemple, celui de la voiture rayée pour illustrer le fait que celle-ci se fasse beaucoup plus rayer qu'une voiture n'ayant aucune rayure. Cette théorie a été appliquée par Rudolph Giuliani, ancien maire de New York, selon qui un immeuble aux carreaux cassés est signe de délabrement et d'abandon et, s'il est abandonné, il sera utilisé par des trafiquants de drogue et les drogués fréquenteront le quartier, y faisant grimper le taux de criminalité. Donc, en imposant une forte amende aux propriétaires qui laissent leurs immeubles pourrir, on fera chuter la criminalité.

La bataille des tags

En 2005 à Cannes, pour une ville sans tag, 63 000 m² ont été traités pour un coût de 560 000 €. En 2015, toujours pour une ville sans tag, 3281 m² ont été traités pour un coût de 28 000 €.

Le nettoyage des fonds marins

Hiver 2011/2012, 1^e campagne de nettoyage : 19 680 tonnes de déchets collectés.

Printemps 2015, 4^e campagne de nettoyage : 4 500 tonnes de déchets collectés.

Engagements

En novembre 2013, David Lisnard, alors candidat à l'élection municipale de mars 2014 à Cannes, prenait l'engagement auprès des Cannois de faire de la lutte contre l'incivisme la cause municipale de son mandat s'il était élu, afin de préserver la qualité de vie et l'attractivité de la ville. Une politique que les Cannois ont choisie.

Extrait du programme :

- Mener des contrôles antibruit tous les jours dans les quartiers.
- Appliquer strictement la facturation de remise en état de l'espace public pour les incivilités sur le principe du pollueur = payeur.
- Réprimer systématiquement les problèmes d'occupations abusives et les souillures du domaine public, de dépassement des droits d'occupation des terrasses.
- Intensifier la lutte contre la mendicité agressive et la dégradation de l'espace public.
- Intensifier la lutte contre la fraude aux cartes GIG/GIC.
- Nommer des agents municipaux « référents qualité de vie ».
- Mettre en service une application Smartphone de signalement d'une anomalie sur le domaine public par simple envoi d'une photo auprès des services techniques municipaux.
- Renforcer les missions de la brigade de l'environnement pour en faire un service de répression et de médiation civique de proximité.

II - Répression

La Police municipale au cœur du dispositif

La Police municipale de Cannes est l'une des plus anciennes et importantes polices locales de France. Son efficacité, notamment pour assurer la sécurité des nombreux événements accueillis par la Ville de Cannes, est reconnue internationalement, notamment à la suite de ses interventions pendant le Festival de Cannes ou le G20. Elle compte 200 Policiers municipaux, 43 agents de surveillance de la Voie Publique et 105 agents rattachés (gardiens de square, gestion de stationnement, contrôle des terrasses, des foires et marchés etc.).

Brigades de roulement

Fortes de 120 agents de Police municipale et agents assermentés, les brigades de roulement assurent la surveillance du territoire communal 7 jours sur 7 et 24h/24. D'une grande adaptabilité, ces unités sont présentes aussi bien en voiture qu'à pied ou à VTT, pour coller au plus près aux besoins du terrain.

Brigade motocycliste

Composée de 22 agents, la brigade motocycliste agit aussi bien dans le cadre de la lutte contre l'incivisme, que la prévention routière et la prévention de la délinquance. Omniprésente sur les principales artères de la ville, elle veille à la fluidité de la circulation et au respect du code de la route.

Brigade cynophile

La nouvelle brigade cynophile de la Police municipale compte 12 maîtres-chiens et autant d'auxiliaires canins. En intégrant l'entraînement des chiens policiers à la

DIFFÉRENTES BRIGADES

- Brigades de roulement jour et nuit 7j/7 et 24h/24
- Brigade motocycliste
- Brigade cynophile
- Brigade équestre
- Policiers référents de quartiers
- Police de l'environnement

détection d'explosifs, la brigade cynophile est un atout pour la sécurité publique, comme pour la prévention du risque terroriste sur les sites sensibles.

Brigade équestre

Forte de 6 agents, la brigade équestre de la Police municipale assure aussi bien la surveillance des espaces boisés de la commune qu'une présence visible et dissuasive lors des congrès et rassemblements de personnes. Elle constitue une force d'intervention dissuasive et efficace, et participe au prestige de la Ville de Cannes.

Postes de police et policiers référents

La Ville de Cannes dispose de 9 postes de Police municipale répartis stratégiquement sur son territoire. 23 agents d'accueil sont chargés d'y recevoir le public. En plus des patrouilles, à chacun de ces postes sont affectés deux policiers référents, chargés du suivi du secteur, de la collecte de renseignement et du contact avec la population. A ce dispositif de police de proximité viennent s'ajouter ceux des Citoyens et des Voisins Vigilants.

Police de l'environnement

Ces agents qui peuvent patrouiller en civil sont des agents municipaux assermentés, que leur statut ne contraint pas au port de l'uniforme. Ils disposent d'une carte professionnelle d'agent assermenté pour faire valoir leur qualité. Tous les agents effectuent des missions en civil, en alternance avec des missions en tenue. Ils sont dotés de scooters et de moyens de communication radio, mais ne sont pas armés.

Fort de ce nouveau dispositif, la Police municipale s'est redéployée sur le terrain dans tous les quartiers pour agir avec fermeté contre délinquance, les trafics et les comportements inciviques sur la voie publique.

Une mission redéfinie en adéquation : sécurité, lutte contre l'incivisme et logistique urbaine

Parce que la Police municipale n'a pas vocation à se substituer à la Police nationale, David Lisnard a, dès son élection, placé la proximité et la lutte contre l'incivisme au cœur des missions des policiers municipaux. Il a ainsi nommé, à la tête des 200 agents de police municipale, des 43 ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique) et de la centaine d'agents rattachés pour la maîtrise de l'espace public, un nouveau directeur, Yves Daros, auquel il a confié une réorganisation complète des effectifs et de leur fonctionnement. Les missions de chacun ont ainsi été redéfinies, en réduisant le nombre d'agents dans les bureaux et dans les véhicules pour les affecter sur le terrain, à pied ou en VTT, à la rencontre directe des Cannois, des commerçants et des touristes.

Une simplification des secteurs administratifs d'intervention, désormais réduits au nombre de deux – Cannes et Cannes La Bocca – a permis de diminuer considérablement les déperditions d'effectifs. La brigade de l'environnement a ainsi pu être renforcée d'une dizaine d'agents sans recrutement supplémentaire. Le champ d'intervention de la brigade équestre a été élargi à tous les quartiers, et les plannings ont été revus pour adapter les horaires des policiers à la vie cannoise.

- Pour reprendre en main le domaine public, chaque jour, un secteur de la ville est contrôlé par le chef du secteur de Police municipale tant pour la sécurité, le respect des terrasses, la présence de sans domicile stable, la propreté, la qualité du revêtement de voirie, du mobilier urbain, etc., et il fait appel aux services

compétents pour une réponse immédiate et la prise en charge concrète de la difficulté constatée.

- Trois contrôles antibruit sont menés chaque jour dans tous les quartiers sur les véhicules bruyants (depuis avril 2014 : 559 PV dressés).
- En matière de lutte contre les squats sur l'espace public : une tournée est effectuée chaque jour par une équipe composée de deux policiers municipaux et d'un agent de la propreté urbaine, qui se rendent sur les différents sites régulièrement occupés par les personnes sans domicile stable (SDS) afin de nettoyer les lieux souillés.
- Tenue d'un carnet de bord du suivi des dégradations du domaine public qui permet une remise en état rapide : 1 929 demandes transmises aux services techniques depuis avril 2014.
- Mise en œuvre du paiement par le responsable des dégradations avec la procédure de transaction pénale qui permet à la Ville d'être directement indemnisée par le contrevenant pour certaines infractions (dépôts sauvages). Depuis avril 2014 : 3 110 euros encaissés ajoutant à ce paiement un rôle pédagogique.
- Les missions de la brigade de l'environnement ont été renforcées : autorisation obtenue du Préfet permettant l'intervention des agents de Police municipale en civil facilitant leur action et la preuve pour les dépôts sauvages d'encombrants.
- Présence dans les bus d'agents de Police municipale en moyenne 3 heures par jour à des horaires et sur des lignes aléatoires.
- Depuis septembre 2014, mise en place des « référents qualité de vie » : 18 agents de la Police municipale référents qui sont les 9 chefs de poste de police de proximité et leur adjoint respectif dans chaque secteur, associés à terme à une personne de la propreté, une personne de la hiérarchie administrative et de riverains : secteur Vautrin, secteur République, secteur Carnot, secteur Riou, secteur Suquet, secteur Cannes centre, secteur Bocca Centre, secteur Sainte-Jeanne, secteur Ranguin.



Centre de Protection Urbain et vidéo-verbalisation

La Ville de Cannes compte aujourd'hui 499 caméras réparties stratégiquement sur tout son territoire.



Avec une caméra pour 145 habitants, c'est le réseau de vidéo-protection le plus dense de France, qui a fait la preuve de sa performance dans la surveillance des rues en complément d'une présence policière sur le terrain. Le visionnage des caméras est assuré 24h/24 et 7j/7 par 15 agents assermentés. Les images sont conservées trente jours, ce qui constitue le délai légal maximal.

Ce dispositif, élémentaire à la sécurité des Cannois et des nombreux visiteurs, a permis de transmettre, depuis 2013, 23 396 images permettant des verbalisations pour abandon de déchets, jets de débris ou encore crachats.

- Images transmises à la Police nationale :
 - en **2013** : 3366 ;
 - en **2014** : 4820 soit **+ 43,2%** ;
 - en **2015** : **15 210** soit **+ 215%**.

- Interventions à la suite d'un fait constaté par le CPU :
 - en **2013** : 729 ;
 - en **2014** : 1361 soit **+86,7%** ;
 - en **2015** : **2375** soit **+74,5%**.

- Demandes de recherches sur enregistrements :
 - en **2013** : 816 ;
 - en **2014** : 943 soit **+15,6%** ;
 - en **2015** : **1715** soit **+81,9%**.



Patrouilles en civil

Depuis le printemps 2015, dans l'objectif d'intensifier sa lutte contre l'incivisme, le Maire de Cannes a mis en place une tournée d'agents en civil. Ce sont des agents de surveillance de la voie publique, travaillant au sein de la Police de l'environnement.

Avec l'accord du Procureur de la République, ils travaillent en civil afin de prendre en « flagrant délit » les auteurs d'incivilités : jets de détritus sur la voie publique, notamment. Ils sont munis d'une carte professionnelle attestant de leur fonction.

Actuellement, la brigade environnement compte 11 agents assermentés, et tous effectuent des missions en civil, en alternance avec des missions en tenue. Ils sont dotés de scooters et de moyens de communication radio, mais ne sont pas armés.



Recrutement de services civiques sur le littoral pour la lutte contre l'incivisme

La lutte contre l'incivisme menée par la municipalité se poursuit sur tous les fronts et notamment dans le domaine maritime. C'est pourquoi, le 1^{er} mars 2016, deux volontaires en service civique ont pris leurs fonctions au sein de la direction de la mer et du littoral de la Ville de Cannes en tant que médiateurs de l'environnement et de la lutte contre l'incivisme.

Leurs missions consistent à veiller à l'application de la réglementation applicable au domaine public maritime (plages et ports), à sensibiliser les usagers au respect de l'environnement sur le domaine public maritime, également sensibiliser les usagers et plaisanciers au tri sélectif et à l'utilisation de la déchèterie.

Les verbalisations en chiffres

- Jet de débris sur la voie publique / crachats sur la voie publique.
 - Avril 2013 à mars 2014 (12 mois) : 11 PV.
 - Depuis avril 2014 : 1 296 PV.
- Miction sur la voie publique.
 - Avril 2013 à mars 2014 : 0 PV.
 - Depuis avril 2014 : 448 PV.
- Vente ambulante.
 - Avril 2013 à mars 2014 : 130 PV.
 - Depuis avril 2014 : 1 747 PV.
- Bruit (véhicules).
 - Avril 2013 à mars 2014 : 99 PV.
 - Depuis avril 2014 : 559 PV.
- Tapage nocturne.
 - Avril 2013 à mars 2014 : 61 PV.
 - Depuis avril 2014 : 294 PV.
- Encombrants.
 - Avril 2013 à mars 2014 : 688 PV.
 - Depuis avril 2014 : 1 701 PV.
- Affichage sauvage.
 - Depuis avril 2014 : 1019 PV.
- Déjections canines / divagation d'animal / nourrissage d'animaux.
 - Depuis avril 2014 : 101 PV.

MONTANT DES AMENDES

- Dépôt de déchets
 - Miction
 - Jet de débris sur la voie publique
- 3^e classe

Amende forfaitaire 68 €

Amende majorée 180 €

Montant maximal 450 €

Article R.633-6 du Code pénal.

- Déjections canines
- 3^e classe

Amende forfaitaire 68 €

Amende majorée 180 €

Montant maximal 450 €

Article R.633-6 du Code pénal.

- Stationnement très gênant

- Nuisance sonore avec véhicule à moteur
- 4^e classe

Amende forfaitaire 135 €

Amende majorée 375 €

Montant maximal 750 €

Article R.633-6 du Code pénal.



III - Prévention

Des campagnes de communication pour informer

À CANNES

Jeter un débris,
un mégot ou
encore uriner sur la
voie publique est
sanctionné par une
contravention,
pouvant aller pour
les 3^e classe d'une
amende de 180
euros, à celles de 5^e
classe (pour les
encombrants) de
1500 euros,
doublés en cas de
récidive.

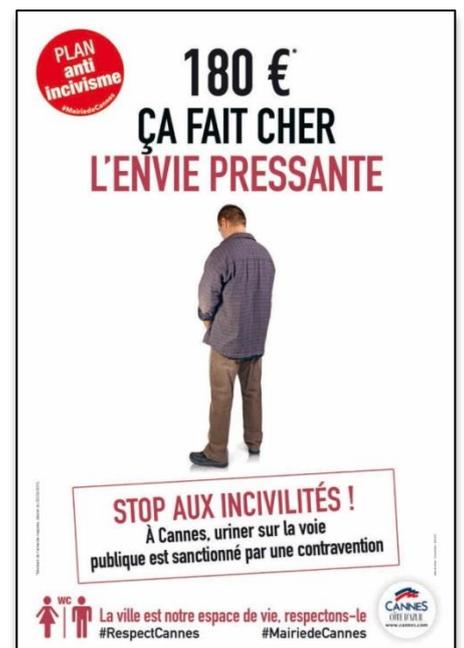
Pour accompagner les sanctions appliquées par la municipalité, une **campagne de communication intensive** intitulée « Stop aux incivilités #RespectCannes » a été lancée sur les panneaux d'affichage de la ville, en cinq langues – français, anglais, italien, russe, arabe. Un message fort pour lutter contre toutes les formes d'incivilités.

Lancée le 13 mai 2015, elle a été affichée jusqu'au 26 août 2015 sur les panneaux d'affichage de la ville :

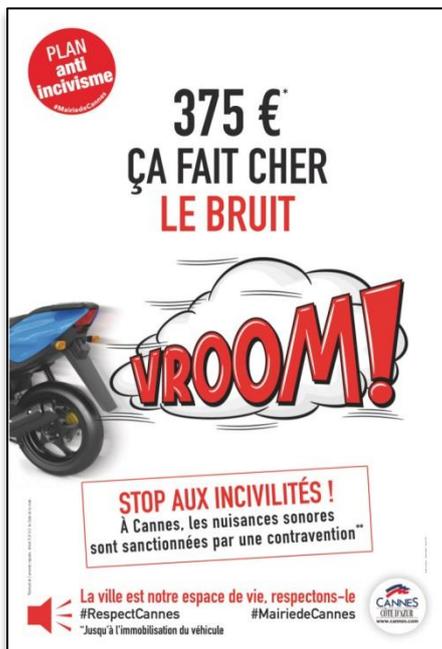
- du 13 au 27 mai 2015 : 71 faces 120x176 / 45 faces 320x240 ;
 - du 27 mai au 17 juin 2015 : 138 faces 120x176 / 55 faces 320x240 ;
 - du 17 juin au 1er juillet 2015 : 53 faces 120x176 / 30 faces 320x240 ;
- puis prolongée jusqu'au 26 août.

Pendant tout l'été, en plus des affiches 120x176 et 320x240, 50 exemplaires « mégot » et 50 exemplaires « canette » en 120x176 ont été disposées sur la Croisette dans cinq langues : français, italien, russe, anglais, arabe.

La campagne a par la suite été reprise, en français seulement, du 9 au 30 septembre 2015 avec 98 faces 120x176 et 55 faces 320x240.



Un deuxième volet de la campagne de communication « Stop aux incivilités #RespectCannes » vient d'être lancé depuis le 2 mars 2016 avec la création de 3 nouveaux visuels basés sur le même principe que les précédents et dénonçant 3 nouvelles incivilités : les déjections canines, le bruit et l'utilisation de places de stationnement PMR.



Ces visuels sont affichés à Cannes du 2 au 30 mars 2016 : 93 faces 120x176 / 60 faces 320x240. Le visuel 120x176 déployé sur la Croisette (soda) est décliné en anglais et italien.

Les autres supports de communication se déclinent de la manière suivante : site internet officiel de la mairie, sur les réseaux sociaux, les écrans numérique 4x3, les écrans numériques des abribus, les mensuels municipaux.

Des flyers pour sensibiliser

CANNES VILLE PROPRE

Préservons notre cadre de vie



3500 flyers ont été distribués aux kiosques répartis sur le littoral – kiosques à journaux et kiosques à sandwiches – en juillet dernier pour diffusion auprès de leurs clients.

Sensibiliser tous les usagers de la ville, y compris les visiteurs, est une priorité pour faire respecter et aimer Cannes.

Un engagement #MairiedeCannes



L'éducation à la citoyenneté



La lutte contre l'incivisme vise à **développer l'esprit de citoyenneté et le respect des règles collectives, des valeurs civiques**. Le Maire de Cannes a souhaité que cet apprentissage soit proposé aux enfants au sein des écoles de la ville.

Lancés dès octobre 2014, des ateliers innovants de lutte contre l'incivisme sont assurés par la Police municipale. Des cours de prévention routière sont donnés par les agents pour les classes de CM2 et sont clôturés par un concours départemental de la prévention routière puis une remise de prix.

Par ailleurs, les élèves cannois participent chaque année en mai à la « Journée de l'Europe » instituée dans les états membres de l'Union européenne en commémoration de la fondation de celle-ci.

Interventions dans les écoles sur le temps scolaire

La Mairie de Cannes, en partenariat avec l'Éducation nationale, **multiplie les initiatives pour favoriser l'épanouissement intellectuel, culturel, sportif, social et civique** des enfants cannois.

Des actions de sensibilisation au civisme sont menées auprès des élèves de primaire et secondaire de toutes les écoles de la commune par un agent de la Police municipale (en accord avec l'Inspection Académique) :

- 237 élèves de 5^e (8 classes)
- 234 élèves de 6^e (8 classes)
- 41 élèves de CM2 (2 classes)
- 905 élèves de CM1 (36 classes)
- 815 élèves de CE2 (38 classes)
- 394 élèves de CE1 (16 classes)
- 24 élèves de CP (1 classe)

Soit un total de **2 650 élèves** dans 109 classes, répartis dans **22 écoles et 1 collège**, sensibilisés à ce jour sur la lutte contre les incivilités, auxquels il faut rajouter :

- 124 séniors au sein de 6 maisons de retraites ;
- 36 adultes handicapés au sein de 4 Associations Départementales des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) de Cannes ;
- 73 enfants de 9 à 11 ans au sein de Cannes Jeunesse Ranguin ;
- 30 enfants au sein d'une école maternelle (grande section) ;
- 18 enfants de 9 à 10 ans au sein d'une école dans le cadre du temps périscolaire.

Pour l'année scolaire 2014/2015 : 2 905 personnes ont été concernées. Cette action va être étendue aux collèges et lycées de Cannes à la demande des chefs d'établissement.

Le Projet Éducatif Territorial

Le projet éducatif territorial formalise une démarche permettant aux communes de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. La thématique définie cette année par le Ministère de l'éducation est l'accès à la citoyenneté et aux valeurs de la République.

Une thématique que la Ville de Cannes avait déjà placée au cœur de ses activités scolaires, périscolaires et extrascolaires avec la lutte contre l'incivisme.

L'éveil à la nature, à l'environnement et au développement durable



La sensibilisation précoce des enfants aux problématiques environnementales est intimement liée à l'intérêt commun que présentent les valeurs citoyennes du « vivre-ensemble ». **L'importance de la préservation des ressources terrestres, le respect de l'environnement, qu'il soit urbain ou naturel, permet d'expliquer aux plus jeunes combien les gestes du quotidien participent à notre qualité de vie à tous.** Pour les guider vers ces découvertes, des manifestations leur sont proposées par la Mairie de Cannes :

- Chaque année des élèves participent à **la journée de l'environnement**. Elle s'est déroulée sur l'île Sainte-Marguerite le 5 juin 2015 et a rassemblé quelques 300 enfants.
- Des **randonnées contées** se déroulent dans la Croix des Gardes. Elles ont eu lieu le 2 juin 2015 et 150 enfants des écoles maternelles y ont participé.
- La Mairie de Cannes participe également au financement des **classes délocalisées** dites classes vertes, rousses, classes de neige et classes de mer.



Activités périscolaires : l'atelier « Phil à l'école »

Organisé par le service animation de la direction municipale de l'Éducation, en collaboration avec Cannes Université. Ce concept, couramment proposé au Canada, permet aux enfants de **s'initier à la philosophie**.

L'objectif est d'apprendre aux enfants à écouter, à prendre la parole et à argumenter en les encourageant à s'interroger, à penser, à distinguer un argument valide d'une banale opinion, à s'exprimer avec clarté après réflexion et accepter de prendre en compte l'avis des autres.

Sept ateliers sont organisés cette année, qui s'inscrivent notamment dans le cadre de la lutte contre l'incivisme, à travers les thèmes abordés : la liberté, le respect, la vérité, la violence et le temps.

Patrick Robert, docteur en philosophie et animateur de cafés philosophiques, se charge de l'animation. Chaque atelier se déroule en quatre étapes : présentation du thème de la séance et des règles de conduite, lecture de l'histoire en lien avec le thème défini, questions-débat pour permettre la prise de parole de chacun et favoriser l'échange entre les enfants et enfin évaluation-conclusion.

Distribution de cendriers jetables sur les plages



La Mairie de Cannes a lancé une opération de sensibilisation pour lutter contre la pollution générée par les mégots de cigarette jetés par terre. Le mégot est un déchet extrêmement polluant et non biodégradable qui pollue nos rues, la flore et la faune et en particulier le milieu marin. Jeté par terre, le mégot termine dans le caniveau, puis dans la mer du fait du parcours des eaux pluviales. En France on estime que **trente milliards de mégots sont jetés en dehors des dispositifs de collecte**. S'ils ne sont pas ramassés, ces mégots sont emportés par les eaux pluviales et se retrouvent à la mer.

Ce qu'il faut savoir

- Un mégot de cigarette met jusqu'à 5 ans à se dégrader en mer et en moyenne 12 ans dans la nature.
- Un mégot peut polluer, à lui seul, jusqu'à 500 litres d'eau.
- En moyenne chaque année, 72 milliards de mégots sont disséminés dans la nature.
- Plus de 50 % des mégots sont jetés par terre.

Le mégot est donc une pollution visuelle et environnementale. De par sa taille il est difficile à ramasser dans les rues comme sur les plages, cette pollution a un coût pour la collectivité - donc les contribuables - qui en assure la collecte et l'élimination. Les fumeurs doivent prendre conscience que le geste banal de jeter son mégot par terre ou sur la plage est un geste incivique. Il faut donc encourager les fumeurs à jeter leurs mégots aux bons endroits, c'est à dire dans les cendriers.

Le Maire de Cannes a souhaité développer un plan d'actions sur le fondement de trois axes stratégiques :

- Le déploiement de dispositifs visant à limiter les jets de mégots sur les trottoirs ou les plages.
- Le lancement d'une campagne « coup de poing » de communication et de sensibilisation auprès des fumeurs.
- La responsabilisation des établissements privés sous convention ou non pour une gestion des déchets produits par leur clientèle ou leurs employés.

Pour cela, la Mairie a mis en place des équipements sur son espace public. Les trottoirs du centre-ville et des quartiers, ceux du bord de mer mais aussi les parcs sont équipés de poubelles assorties de cendriers qui permettent aux fumeurs de jeter leurs mégots sans risque de combustion. Sur certains sites, les mégots jetés représentent 30% d'une poubelle.

Une sensibilisation accrue pour préserver notre environnement, ainsi que la qualité et la propreté - et donc l'attractivité - des plages, pour les Cannois et les touristes. 20 000 cendriers de poche aux couleurs du plan anti incivisme ont été distribués sur les plages et dans les principaux points publics durant l'été 2015 et 20 000 autres seront distribués cet été.



Des poubelles équipées de cendriers

Afin d'accompagner la lutte contre les jets de mégots, environ 1 000 corbeilles à déchets sont réparties sur l'ensemble du territoire continental. La quasi-totalité sont équipées de cendriers.

Il est en revanche totalement interdit de fumer sur l'intégralité de l'île Sainte Marguerite qui dispose de 450 corbeilles à déchets.

Des canicrottes partout en ville où que l'on soit

La lutte contre la pollution canine est un point majeur de la lutte contre l'incivisme. Afin de réaliser des économies, les prestations liées au nettoyage des déjections canines ont été reprises en régie municipale. Des travaux qui autrefois étaient confiés à des prestataires privés. Les économies sont considérables :

- Pour les « motocrottes », prestation internalisée depuis le 1^{er} janvier 2016 : 271 000 € par an.
- Pour l'entretien et la maintenance des distributeurs de « canipoches » (il y en a 186 dans la ville), prestation internalisée depuis le 1^{er} juillet 2015 : 164 000 € par an.

Soit, au total, **une économie nette de 435 000 € par an.**

Il est important de préciser qu'il s'agit d'une économie :

- nette, c'est-à-dire déduction faite des moyens en matériel et personnel nécessaires pour réaliser ces prestations : 6 scooters et 6 agents (dont un agent en Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) recrutés pour la prestation « motocrottes », tandis que l'internalisation de l'entretien et de la maintenance des distributeurs de canipoches a été réalisée à moyens constants, sans recrutement de personnel,
- récurrente, donc cumulable sur la durée du mandat.

DÉJECTIONS CANINES

Il y a 186 citydogs
sur le territoire
cannois.



Un service de stationnement intelligent

Depuis 2013, la Mairie de Cannes, dans le souci d'offrir une meilleure qualité de service aux usagers tout en s'adaptant aux nouvelles technologies, a mis en place un système de paiement dématérialisé par smartphone appelé « Whoosh ! » et mis à la disposition des automobilistes pour le stationnement sur l'ensemble des zones de voiries payantes.

« Whoosh ! » permet aux usagers de s'acquitter ou de prolonger un ticket de stationnement, à distance, depuis leur téléphone portable, après avoir téléchargé gratuitement l'application.

Cette facilité de paiement dans le cadre du déploiement du stationnement intelligent est une mesure incitative pour le respect des règles.

Les avantages

- Paiement sans monnaie et en toute sécurité ;
- simple et rapide d'utilisation ;
- permet d'éviter une contravention ;
- avertissement de l'utilisateur 10 minutes avant l'expiration du ticket ce qui permet, en cas de contretemps, de prolonger le stationnement ;
- suivre ses dépenses en un seul clic.

Prévention routière

Des cours de **prévention routière** sont donnés par les agents de la Police municipale pour les classes de CM2 et sont clôturés par un concours départemental de la Prévention Routière puis une remise de prix. Au concours 2015, deux lauréats étaient Cannois, issus de l'école élémentaire Bocca Parc, et de l'école élémentaire Marcel Pagnol.

Prévention routière pour les bénéficiaires de la bourse au permis

Les jeunes bénéficiaires de la bourse aux permis de conduire initiée par David Lisnard, suivent une formation de sensibilisation à la prévention routière d'une durée de 2 heures.

En effet, en signant la convention qui associe le bénéficiaire, la Mairie de Cannes et l'auto-école, les candidats retenus s'engagent à suivre un module sur la sécurité routière et le comportement civique du conducteur, mais également les cours sur le code de la route et réussir l'examen théorique, réaliser leur activité d'intérêt général de 70 heures minimum dans les six mois suivant la signature de la charte ou encore rencontrer directement la direction jeunesse et prévention chargée du suivi.

PRÉVENTION ROUTIÈRE

3 044 élèves
sensibilisés dans
22 écoles et 119
classes.



Travaux d'Intérêt Général (TIG)

TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

46 personnes
accueillies en 2015
(8 en moyenne les
années
précédentes).

Afin de renforcer la politique de lutte contre l'incivisme, le Maire de Cannes a fait appliquer à Cannes ce principe essentiel de la responsabilisation des auteurs, et qui consiste à faire réparer par celui qui casse ou dégrade. C'est ainsi que la réparation auprès de la collectivité des infractions en tout genre passe notamment par la voie du Travail d'Intérêt Général (T.I.G.) qui permet une prise de conscience.

Dans ce cadre, le recours aux T.I.G. a été augmenté au sein de la Ville de Cannes. Ainsi en 2015, en les multipliant, la Mairie a accueilli 46 personnes au sein des directions de la propreté urbaine, des espaces verts, des sports, des services techniques, de la culture, de l'éducation ou encore à la Faculté des métiers.

Le renforcement de l'accueil des T.I.G. s'inscrit dans un management humaniste afin d'obtenir un résultat positif au sein de la Mairie. A travers ce dispositif, David Lisnard entend continuer de faire appliquer au quotidien des principes simples qui ont déjà fait leur preuve à la fois pour la qualité de vie, l'attractivité du territoire, et la conscience d'une citoyenneté nécessaire épanouissante.

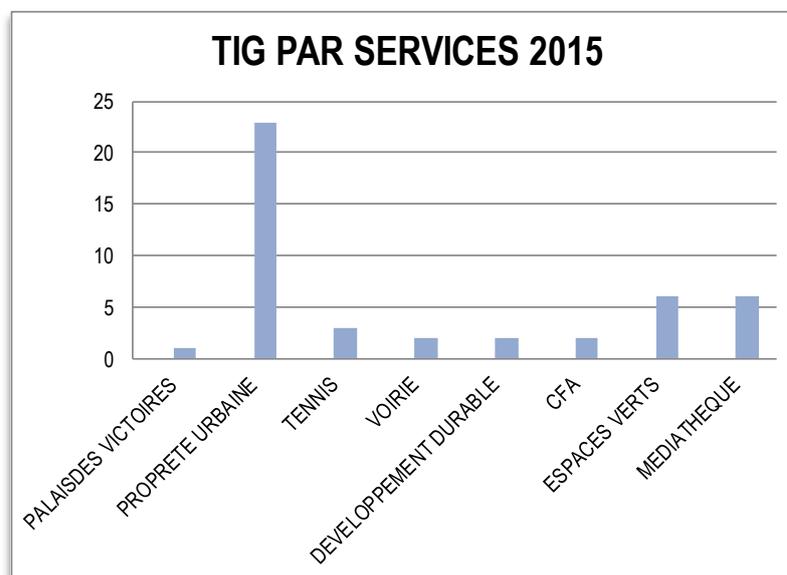
Des résultats satisfaisants pour la collectivité et la société

Ce dispositif parfois mal connu, ne coûte rien à la collectivité, contrairement à certaines idées reçues. Les candidats potentiels sont intégrés dans les équipes avec le même niveau d'exigence et fournissent un travail.

Pour l'année 2015, 4 700 heures ont été effectuées au sein de la Mairie de Cannes pour 46 personnes sous-main de justice accueillies dans les services. Ce volume d'heures accompli correspond approximativement à celui de 3 personnels pour une année de travail.

La collectivité bénéficie à ce titre d'une subvention annuelle attribuée par le Fonds Interministériel de Prévention de La Délinquance.

Pour la société, le T.I.G. a l'avantage d'être plus économique qu'une journée d'emprisonnement qui a un coût évalué approximativement entre 90 et 105 € par jour. De surcroit, le dispositif permet de ne pas aggraver le phénomène de la surpopulation carcérale dont le taux d'occupation est de 115 %.



IV – Appropriation : du civisme à la citoyenneté

L'implication de tous permet l'optimisation de la lutte contre l'incivisme. L'ensemble des services municipaux est concerné bien entendu, et son travail est amplifié par la volonté citoyenne d'agir dans ce sens. Une volonté qui devient de plus en plus palpable parmi les Cannois qui s'investissent bénévolement dans des missions au bénéfice de la collectivité.

Du civisme à la citoyenneté, il n'y a qu'un pas.

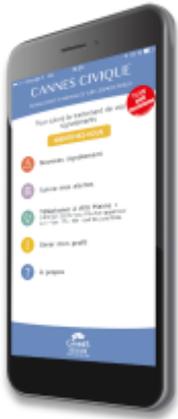
Mise en place de 18 référents qualité de vie

Depuis septembre 2014, des « référents qualité de vie » ont été mis en place : 18 agents de la Police municipale référents qui sont les 9 chefs de poste de police de proximité et leur adjoint respectif dans chaque secteur, associés à terme à une personne de la propreté, une personne de la hiérarchie administrative et de riverains.

Secteur Vautrin, secteur République, secteur Carnot, secteur Riou, secteur Suquet, secteur Cannes centre, secteur Bocca Centre, secteur Sainte-Jeanne, secteur Ranguin.



Cannes civique : l'application au service de l'amélioration du cadre de vie des habitants



L'application mobile Cannes civique vient d'être créée par la Mairie de Cannes afin de servir le dispositif de signalement d'incidents sur l'espace public de la commune aux utilisateurs. Le téléchargement de l'application est gratuit et elle est disponible sur les plateformes Apple Store, Google Play et Windows Store.

Les spécificités de l'application

- déclarer un signalement ;
- géolocalisation (Système d'Information Géographique de Cannes) ;
- intégration dans le logiciel métier utilisé par Allô Mairie + ainsi que la Politique des quartiers ;
- gestion de profil ;
- suivi des signalements transmis par l'utilisateur ;
- informations relatives au service Allô Mairie + (contact, heures d'ouverture...).

Avec ce dispositif supplémentaire, la Mairie de Cannes consolide son action de proximité et sa lutte contre l'incivisme en faveur de la qualité de l'espace public en permettant aux Cannois et visiteurs de signaler toutes anomalies constatées sur la voie publique auprès de la Mairie de Cannes et son service d'intervention rapide Allô Mairie +.

Cannes Civique vient compléter efficacement le dispositif déjà mis en place par la Mairie de Cannes en matière de signalement d'incidents sur l'espace public de la commune. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique des quartiers, ainsi que du plan anti-incivisme.

Cette application est l'un des outils numériques mis en place pour la modernisation des services rendus au public et la simplification des démarches administratives pour faire de Cannes une « smart city ». Elle a été téléchargée 2 000 fois depuis sa mise en service en 2015.

Ce sont plus de 9 000 signalements, soit 1 000 dossiers par mois, qui ont été enregistrés et instruits depuis que l'application Cannes civique a été proposée aux habitants et aux visiteurs de Cannes. Deux catégories d'incivisme font principalement l'objet de signalement par les citoyens :

- le stationnement abusif ;
- les encombrants déposés sur le trottoir.

Plus de 80 % des infractions signalées ont été résolues immédiatement par les services de la Mairie.



Voisins vigilants

Le dispositif Voisins Vigilants s'inscrit dans la continuité de l'action de David Lisnard pour favoriser la qualité de vie et le bien-vivre ensemble à Cannes, où il met en place ce concept collaboratif de solidarité et de citoyenneté sur le territoire de la commune. Ce projet permet de répondre toujours mieux aux attentes et aux besoins des habitants. Une démarche qu'il développe en encourageant une participation collective active.

Aujourd'hui, plus de 350 personnes se sont déjà portées volontaires pour ce dispositif qui vise à partager l'information au sein des quartiers, et in fine à lutter contre les cambriolages, contre la délinquance et contre l'incivisme.

Le concept du « voisin vigilant », anglo-saxon à l'origine mais désormais très répandu en France, est un dispositif qui s'appuie sur la vigilance de voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu contre les cambriolages. Avec lui, les citoyens manifestent leur esprit de responsabilité en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Cette attention portée aux autres, l'échange qui se crée ainsi au sein d'un quartier autour du voisin vigilant, replace l'attention aux autres au centre des préoccupations. Il s'agit d'une démarche qui amène à repenser et replacer le collectif en priorité.

Être voisin vigilant, c'est être solidaire vis-à-vis de ses voisins.

Cette chaîne de vigilance est avant tout mise en place dans un but de dissuasion.

Toujours dans le respect de la vie privée des concitoyens, il s'agit de former **un maillage de personnes volontaires dans l'ensemble des quartiers afin d'assurer une veille de la vie dans le quartier, des déplacements ou des comportements suspects**. Ce maillage a pour principale vocation d'améliorer la réactivité des agents de sécurité et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

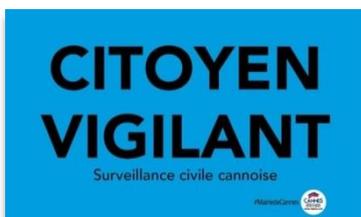
En résumé, être voisin vigilant, c'est avant tout être solidaire vis à vis des autres ; et entrer dans une démarche de proximité et de prévention de la délinquance en partenariat avec la Police municipale.

Citoyens vigilants : nouveau dispositif de surveillance civile cannoise

À la suite des tragiques attentats de Paris, David Lisnard, Maire de Cannes, a annoncé la création d'un service de surveillance civile à Cannes, « Citoyens Vigilants ». Lancé à partir du 16 novembre 2015, sur la base du bénévolat pour surveiller, dans le prolongement des « Voisins vigilants », les entrées et sorties des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) et d'autres lieux sensibles de Cannes recevant du public.

La mise en place de ce nouveau dispositif expérimental de « surveillance civile cannoise » répond à une volonté d'initier une mobilisation citoyenne pour agir notamment en matière de prévention des actes de terrorisme et de radicalisation. Les surveillants civils de Cannes arborent un signe distinctif permettant aux usagers de les reconnaître lorsqu'ils sont en poste. Ils sont toujours en contact visuel avec un policier municipal et font remonter toute information utile aux policiers référents du secteur par le biais d'une ligne téléphone directe.

Les bénévoles retenus reçoivent une formation leur permettant d'appréhender les spécificités de chaque établissement et le comportement à adopter dans le cadre de ce service civil bénévole. Leur rôle est d'observer les entrées, sorties et alentours des sites retenus, en complément et appui de l'action des policiers déjà présents.



Opérations bénévoles de nettoyage des ports et des fonds marins

La Mairie de Cannes agit pour la préservation de son littoral et la propreté des milieux naturels marins.



Un marché public prévoit le nettoyage des pollutions sous-marines dans la bande des 300 mètres du ressort de la commune. Une grande opération annuelle après la saison d'hiver, et des interventions ponctuelles lors de pollutions identifiées, sont ainsi réalisées. La Mairie de Cannes organise en plus des opérations de nettoyage, sur terre comme en mer, avec l'aide de bénévoles, particuliers, associations et professionnels.

De la même façon, la SEMEC, société d'exploitation du Palais des Festivals et des Congrès de Cannes, s'applique depuis de nombreuses années à nettoyer la baie de Cannes après chaque feu d'artifice.

Mais les papiers, sacs plastiques et bouteilles, jetés par terre ou dans un regard d'égout finissent aussi à la mer. Chacun est donc concerné, dans ses gestes quotidiens, et a le moyen de lutter à son niveau contre la pollution du milieu marin.

Ces actions, dont les bénéfiques sont limités dans le temps, sont accompagnées d'un travail de prévention et de compréhension auprès du public. Une communication ciblée en ville, sur les plages et auprès de la communauté nautique est engagée pour traiter les problèmes de déchets à la source.

Chaque année, la direction de la propreté urbaine de la Ville de Cannes procède au nettoyage des fonds marins par plongeurs sur la frange littorale allant de la laisse des eaux à 300m. Ces opérations se déroulent dans la baie de Cannes en dehors de la saison estivale, d'octobre à avril.

Si la première opération avait permis de collecter plus de 12 tonnes de déchets avec la présence de nombreux macros déchets de types morceaux de bateau en bois, moteur de bateau, pneus de camion, chaises bleues de la croisette, électroménagers, depuis 2014 ces derniers sont en diminution. De ce fait, l'action de nettoyage s'affine et se concentre de plus en plus sur l'enlèvement de petits déchets comme des canettes de boisson en aluminium ou des sacs plastiques à déjection canines voire même des mégots que nous retrouvons tous les ans en très grande quantité.

Comment ces déchets se retrouvent-ils dans la mer ?

Bien sûr, pour les macros déchets de type électroménagers, il s'agit d'actes inciviques de rejets sauvages dans la mer mais il y a aussi les déchets laissés sur la plage par les estivants malgré la présence de plus de 300 corbeilles sur les plages.

Cependant, nombreux sont les déchets qui arrivent à la mer par le biais du réseau d'eau pluviale. On sait qu'il y a 80% de chances pour qu'un mégot de cigarette jeté sur le trottoir finisse à la mer. Tout rejet de déchets dans le caniveau a de nombreuses chances de se retrouver en mer. Peu de personnes en sont conscientes.

En 2015, pour la première fois, la Ville de Cannes et les clubs de plongée Cannois Easy Dive et Nemo plongée se sont associés pour effectuer plusieurs opérations de nettoyage des fonds marins. Une opération qui s'est répétée à la suite des tragiques intempéries qui ont frappé la Côte d'Azur en octobre dernier. Face à la réussite de cette belle opération qui se voulait conviviale et pleine d'énergie, de nouvelles opérations seront planifiées en 2016.